

INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Publication en application du Code AFEP MEDEF

Paris, le 8 mars 2019

Lors de sa réunion du 7 mars 2019, le Conseil de Surveillance d'Eurazeo, sur proposition du Comité des Rémunérations, de Sélection et de Gouvernance (Comité RSG), a arrêté les éléments de rémunération variable au titre de l'exercice 2018 et les éléments composant la rémunération au titre de l'exercice 2019 des dirigeants mandataires sociaux comme suit :

REMUNERATION VARIABLE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil de Surveillance du 7 mars 2019, sur proposition du Comité RSG, a constaté le niveau d'atteinte des critères quantitatifs et qualitatifs composant la partie variable annuelle de la rémunération des membres du Directoire comme suit :

- Mme Virginie Morgon : 117,29% du variable cible, soit une rémunération variable de 1 186 849 euros,
- M. Philippe Audouin : 115,83% du variable cible, soit une rémunération variable de 572 906 euros,
- M. Nicolas Huet : 117,04% du variable cible, soit une rémunération variable de 526 658 euros,
- M. Olivier Millet : 116,04% du variable cible, soit une rémunération variable de 522 158 euros.

Il est précisé que le versement de la rémunération variable de chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2019 des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du code de commerce. Les éléments de rémunération des membres du Directoire seront présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de Référence 2018.

ELEMENTS DE REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le 7 mars 2019, sur proposition du Comité RSG, le Conseil de Surveillance a arrêté la politique de rémunération des membres du Directoire qui fera l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019. Le Conseil de Surveillance a décidé de maintenir la partie fixe de la rémunération des membres du Directoire à son niveau actuel, soit :

- Mme Virginie Morgon : 1 070 000 euros,
- M. Philippe Audouin : 500 000 euros,
- M. Nicolas Huet : 450 000 euros, et
- M. Olivier Millet : 450 000 euros.

La rémunération variable cible des membres du Directoire reste inchangée pour l'exercice 2019, elle correspond à 100% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire.

Sur recommandation du Comité RSG, le Conseil de Surveillance a revu les objectifs quantitatifs et qualitatifs applicables à la rémunération variable annuelle et a fait évoluer la politique de rémunération des membres du Directoire sur les points significatifs suivants :

- (i) la mise en conformité des conditions encadrant l'indemnité de non-concurrence avec le Code AFEP MEDEF dont le versement est désormais exclu dès lors que le dirigeant quitte le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite ou si le dirigeant est âgé de plus de 65 ans.
- (ii) l'introduction d'un nouveau critère quantitatif, la conformité du résultat FRE (*Fee related earnings*) de la contribution de l'activité d'asset manager avec le budget, et
- (iii) la pondération des quatre critères économiques retenus pour la partie variable de la rémunération ainsi qu'il suit :
 - la progression annuelle de l'ANR (25 % du bonus cible),
 - la performance comparée de l'ANR avec l'évolution du CAC 40 (15 % du bonus cible)
 - la conformité de l'EBITDA (*Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation & Amortization*) des participations consolidées avec l'EBITDA budgété (10 % du bonus cible)
 - la conformité du résultat FRE (*Fee related earnings*) de la contribution de l'activité d'asset manager avec le budget (10% du bonus cible)

PLANS D'INTERESSEMENT A LONG TERME

Les membres du Directoire sont éligibles aux plans d'intéressement à long terme sur décision du Conseil de Surveillance. L'attribution d'options d'achat au titre de l'exercice 2019 porte sur un nombre total de 334 791 options d'achat, soit 161 862 options d'achat à Mme Virginie Morgon, 67 767 options d'achat à M. Philippe Audouin et 52 581 options d'achat à M. Nicolas Huet et M. Olivier Millet, représentant l'équivalent de 6 à 8 mois de leur rémunération annuelle totale.

Les conditions de cette attribution reposent sur les mêmes caractéristiques que celles émises en 2016, 2017 et 2018 notamment concernant la période d'acquisition, les conditions de performance et la faculté d'échange en actions de performance. Le prix d'exercice desdites options est de 63,58€. Conformément au Code Afep Medef, l'acquisition des options d'achat est intégralement soumise à une combinaison de conditions de performance dont la réalisation est constatée à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans.

Il est rappelé que chaque membre du Directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un tiers des actions résultant de la levée des options d'achat d'actions et/ou des actions de performance attribuées gratuitement jusqu'à ce que celles-ci représentent au global un montant équivalent à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle fixe pour la Présidente du Directoire et à deux fois le montant de leur dernière rémunération annuelle fixe pour les autres membres du Directoire.

La présente information est établie et mise en ligne sur le site internet d'Eurazeo : www.eurazeo.com en application des dispositions du Code AFEP MEDEF. Les éléments détaillés relatifs à la politique de rémunération et à la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 seront présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de Référence 2018.